

Assises régionales de la Diaspora togolaise à Paris

8 mars 2014

Le Gouvernement togolais, par la voie du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, a organisé le 8 Mars 2014 à Paris les Assises régionales de la Diaspora togolaise, Zone Europe.

Malheureusement, le Gouvernement refuse d'accepter que la Diaspora togolaise est organisée, même si elle manque de financement. Il s'agit d'une organisation confédérale avec à la coordination générale et mondiale : Le Conseil Mondial de la Diaspora Togolaise (CMDT, voir www.cmdtogo.org) et des multitudes d'associations, de groupements et d'organisations de la société civile qui s'expriment librement, ce chacun dans le pays de résidence.

Des rencontres téléphoniques, vidéo et physiques ont lieu régulièrement pour traiter des dossiers concernant tant la Diaspora togolaise elle-même que ses relations avec les autorités dans le pays d'accueil ou encore ses relations avec le Gouvernement togolais.

A ce jour, et malgré des annonces fracassantes du Gouvernement togolais, la représentation mondiale de la Diaspora togolaise est niée.

Le Gouvernement explique aux bailleurs de fonds que la Diaspora togolaise n'est pas organisée, ceci est absolument faux. Cela a eu pour conséquence que la Diaspora togolaise a été privée des moyens de financement qui sont allés dans les escarcelles du Gouvernement, qui l'utilise sans consulter les représentations de la Diaspora togolaise, notamment le CMDT.

Aussi, CMDT a décidé de rappeler que c'est le Gouvernement qui a refusé de recenser la Diaspora togolaise lors du dernier recensement des populations togolaise. C'est aussi le Gouvernement togolais qui refusé jusqu'à la dernière minute de laisser CMDT s'exprimer librement et de manière indépendante dans les assises régionales de la Diaspora à Paris. C'est aussi le Gouvernement togolais qui impose unilatéralement le programme en ne mettant au programme que des experts recrutés par lui et travaillant pour le compte du Gouvernement.

Cette méthode unilatérale n'est pas acceptable. Aussi la Coordination de CMDT a demandé qu'une présentation et une vision de CMDT soient préparées et présentées en session plénière lors de ces assises. Les débats doivent être libres et contradictoires. Mais la Diaspora est majeure et n'acceptera pas que le Gouvernement togolais parle en son nom.

Aussi, il est demandé que les méthodes unilatérales du gouvernement togolais soit dénoncées et changées. il est proposée une approche paritaire, c'est à dire que le Gouvernement peut venir avec ses propositions, mais la Diaspora togolaise par l'intermédiaire du CMDT, peut aussi apporter ses points de vue et contributions. Ensuite, des échanges libres et contradictoires devraient permettre d'aller vers un consensus bénéfique pour le Togo. Enfin, l'annonce des résultats consensuels se feront de manière conjointe pour éviter que la Diaspora ne fasse l'objet d'une récupération politique par un système politique qui a toujours et systématiquement nié la Diaspora togolaise.

D'ailleurs, les plupart des propositions que financent aujourd'hui le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Union européenne (UE) et la Banque africaine de développement (BAD), sont des émanations des décisions du CMDT. Si ces institutions avaient accepté le principe de la parité Gouvernement/Diaspora, le CMDT aurait mis en route tout un processus avec des résultats tangibles aujourd'hui, partout où il est représenté. Pour l'exemple, la bourse des compétences regroupant les experts togolais est une idée de CMDT qui est déjà opérationnelle mais manque de moyens de financement. On ne voit pas pourquoi le Gouvernement togolais, utilisant les fonds des organisations internationales ou régionales, devraient s'en accaparer et le mettre en œuvre avec des approches non transparentes. Le programme de recrutement du Gouvernement ne peut se faire sans l'exposé des termes de référence et des descriptions de poste. Pourtant, c'est l'approche choisie par le Gouvernement togolais qui demandent aux Togolais et Togolaises de la Diaspora d'envoyer leur CV et

c'est au gouvernement de piocher qui il veut... une méthode singulière donc... et donc inacceptable car ne garantissant pas les droits de la Diaspora à la transparence et l'équité dans les traitements.

Aussi, le CMDT dans un esprit de contribution critique mais constructive, présente son point de vue sur les thématiques unilatéralement retenues par le Gouvernement togolais, à savoir :

- . Les opportunités d'investissement au Togo,
- . Les mesures incitatives à accorder à la Diaspora,
- . Les instruments de gestion des Togolais de l'extérieur.

Mais, l'ensemble des associations formant le CMDT ne peuvent accepter les méthodes et l'approche choisies par le Gouvernement qui considère la Diaspora togolaise d'un point de vue paternaliste et condescendant. Si ce point trouve une solution, la défiance de la Diaspora togolaise envers le Gouvernement togolais pourrait trouver un début de solutions intelligentes, mais ces solutions se feront sur des bases paritaires....

La Diaspora, c'est la Diaspora, le Gouvernement, c'est le Gouvernement, même si ce dernier utilise des experts de la Diaspora, ce qui crée une certaine confusion, pour ne pas dire une confusion certaine.

Les assises de Paris se sont tenues le 8 mars 2014 au Palais des Congrès de de Paris-Est,

Palais des Congrès, 128, Rue de Paris 93100 Montreuil

Metro : Robespierre

La présentation de CMDT est attachée pour information.

8 mars 2014

Dr Yves Ekoué AMAÏZO

Conseiller économique pour le Conseil Mondial de la Diaspora Togolaise

Coordonnateur général du Collectif pour la Vérité des Urnes – Diaspora

Email : yeamaizo@cvu-togo-diaspora.org

Pour que le CMDT continue à vous soutenir, toute contribution financière serait appréciée
sur son compte : 30004/ 00954/ 00010091624/92 IBAN : FR76 3000 4009 5400 0100 9162 492 / BIC : BNPAFRPPROI
ou sur son site

Conseil Mondial de la Diaspora Togolaise. Site internet : <http://www.cmdtogo.org> contact e-mail : contact@cmdtogo.org
Association loi de 1^{er} juillet 1901 parue le 05/01/2010 au JO RF N° : 20100002 Identification R.N.A. : W595016126
CMDT